

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Ruffey-sur-Seille

dossier n° DP 039 471 14 K0021

date de dépôt : 17 juin 2014

demandeur : Madame LIONNET Lucienne

pour : réfection de toiture

adresse terrain : 31 RUE FRANCHE, à Ruffey-sur-Seille (39140)

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Ruffey-sur-Seille

Le maire de Ruffey-sur-Seille,

Vu la déclaration préalable présentée le 17 juin 2014 par Madame LIONNET Lucienne demeurant 31 rue Franche, Ruffey-sur-Seille (39140);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réfection de toiture ;
- sur un terrain situé 31 RUE FRANCHE, à Ruffey-sur-Seille (39140) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi du 31/12/1913 sur les monuments historiques ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE approuvé le 25 février 2002, modifié les 16 décembre 2005 et 18 mars 2011, révision simplifiée du 31 mars 2006, et mis en révision le 10 mai 2011 ;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 20/06/2014 ;

Considérant que le projet se situe dans le périmètre de protection d'un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à affecter l'aspect de l'immeuble dans le champ de visibilité duquel il se trouve, mais qu'il peut y être remédié ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France, et annexées au présent arrêté, devront être respectées.

Ruffey-sur-Seille, le
Le maire,

01 juillet 2014

Evelyne PETIT

